

**Direction de la Promotion de la Santé
De la Prévention et de la Santé Environnementale**

**Webinaire de Présentation
Mon Bilan Prévention
Foire aux Questions**

21 décembre 2023

Foire aux questions

- **Pourquoi pas de bilan entre 25 et 45 ans ?**

Réponse DGS : cf. rapport du Haut conseil de la santé publique

[Rendez-vous prévention \(hcsp.fr\)](https://www.hcsp.fr)

Les 4 âges clefs définis sont ceux identifiés comme ayant les gains potentiels en santé les plus importants

- **Pourquoi ne pas donner la possibilité à toutes les professions paramédicales de faire ces bilans prévention ?**

Réponse DGS : Le périmètre des professionnels de santé habilités à réaliser des bilans a été établi par la Direction Générale de l'Offre de Soins qui a pris en considération une obligation de formation en prévention ainsi que la contrainte opérationnelle d'être en lien direct avec l'assurance maladie pour pouvoir facturer ces bilans

- **Les MKDE ne satisfont-ils pas à ces obligations ?**

Réponse DGS : Non en effet, pour le moment, la DGOS a considéré dans ces arbitrages que ce n'était pas le cas

- **Quelles sont les interactions entre « mon bilan prévention » et la médecine préventive? Quel est l'intérêt par rapport au bilan fait en centre de médecine préventive ?**

Réponse DGS : L'intérêt premier réside dans le fait d'augmenter l'offre de prévention à travers ce dispositif

- **Quel lien entre « mon bilan prévention » et la médecine du travail ?**

Réponse DGS : Pour le moment les échanges n'ont pas eu lieu avec la médecine du travail, ils auront lieu au printemps

- **Les professionnels qui mènent les entretiens seront-ils a minima sensibilisés à la posture éducative et à l'entretien motivationnel ?**

Réponse DGS : Une plateforme de formation est prévue à cet effet, elle intégrera notamment des modules de formation sur l'entretien motivationnel et d'autres techniques d'entretien

- **Ne faudra-t-il pas avoir effectué la formation de 40h à l'Education Thérapeutique du Patient pour mener ces bilans ?**

Réponse DGS : Non pour l'instant il a été considéré que la formation initiale des 4 types de professionnels de santé habilités à réaliser des bilans était suffisante pour en réaliser

- **N'est-ce pas dommage, les 4 types de professionnels n'ayant pas le même niveau car les formations initiales sont déployées différemment selon les instituts et facultés ?**

Réponse DGS : Une plateforme de formation développée par l'EHESP est prévue afin de lisser ces différences, elle intégrera notamment des modules de formation sur l'entretien motivationnel et d'autres techniques d'entretien, de plus des outils seront mis à votre disposition pour aider chaque professionnel à parfaire sa formation en prévention

- **Quel contrôle avez-vous prévu sur la formation effectuée par le PS qui s'inscrit ?**

Réponse DGS : Pas de contrôle prévu pour le moment pour une appropriation large pour les professionnels. La formation se fait sur la base du volontariat et il est considéré que la formation initiale de ces professionnels de santé est suffisante.

- **Une infirmière Asalée peut-elle effectuer ces bilans en coopération avec le MT?**

Réponse DGS :

Les professionnels de santé salariés ne peuvent pas facturer des bilans de prévention (PS de la médecine du travail, infirmières ASALEE ...).

Les centres d'Examens de Santé de l'assurance maladie seront une porte d'entrée pour les bilans de prévention et la CNAM réfléchit à leur intégration.

- **Peut-on envoyer un patient vers une infirmière Asalée suite à ce bilan, si l'on estime que c'est approprié ?**

Réponse DGS : Tout à fait, les différentes options d'orientations possible à la suite du bilan seront notamment présentées dans une cartographie de ressources d'aval, consultable lors du déploiement sur santé.fr.

- **Les centres de santé employant des infirmières salariées, pourront-ils proposer ces bilans?**

Réponse DGS : Oui tout à fait. Les PS salariés des centres de santé peuvent en revanche facturer cet acte compte tenu du modèle économique des centres de santé.

- **Quelles sociétés savantes ont été consultées ? Les propositions faites au patient sont-elles validées par des sociétés savantes?**

Réponse DGS : les 4 ordres, collège de la médecine générale, conseil national professionnel de la pharmacie, conseil national professionnel des sages-femmes, conseil national professionnel infirmiers, syndicats des professionnels de santé

Un dispositif sera mis en place en janvier pour recueillir suggestions d'amélioration du dispositif

- **Pourquoi vouloir réduire le temps de l'entretien s'il est nécessaire pour être complet? Ne suffit-il pas d'adapter la rémunération à la durée la plus pertinente?**

Réponse DGS : La durée de 30 à 45 mn est tenable, bien que dense, selon les PS des Hauts-De-France ayant expérimenté le dispositif.

La facturation du bilan dépend de son niveau de médicalisation. Si un besoin de soin est identifié au décours du bilan, le PS peut coter en sus une consultation ou un acte de prévention. J'attire votre attention sur le fait que cette cotation en sus ne doit pas être systématique.

- **Ce bilan peut-il être cofinancé avec les ACI CPTS ?**

Réponse DGS : Nous allons faire remonter le point à la DSS de notre côté mais à ce stade aucune dérogation aux règles de l'assurance maladie, pas de financement par enveloppe ACI.

- **Est-il prévu un financement des actions de prévention de niveau 2 (par exemple, on évalue un problème lié à l'alimentation, le patient doit voir un diététicien, un financement est-il possible?)**

Réponse DGS : Non pas à ce stade

- **Quand on parle de 30 euros, qui paie? Le patient, sa caisse?**

Réponse DGS : la patient ne fait pas l'avance des frais ; le bilan est pris en charge par l'assurance maladie

- **Les auto-questionnaires sont-ils déjà disponibles sur Ameli ?**

Réponse DGS : Oui, néanmoins les versions intégrant les éléments de retour d'expériences issus du programme pilote seront bien disponibles prochainement

- **Quels retours de ces bilans sont prévus aux MT?**

Réponse DGS Il est prévu que le Plan personnalisé de prévention (PPP) réalisé en fin d'entretien soit transmis au médecin traitant si ce n'est pas lui qui réalise le bilan. Il est prévu que le PPP soit implémenté dans le DMP.

- **Le bilan et la remise du PPP sont-ils faits dans le même temps?**

Réponse ARS : oui

- **Un assuré peut-il faire plusieurs bilans avec des professionnels différents?**

Réponse DGS : Non c'est un seul bilan par tranche d'âge. Le PPP sera transmis par messagerie sécurisé au MT qui aura cette information et il est versé au DMP accessible aux PS

- **Le DMP n'est pas accessible aisément via les logiciel infirmiers, vous confirmez ?**

Réponse DGS : Tout à fait, c'est une difficulté dont nous avons connaissance et que nous instruisons en ce moment même

- **Mon espace santé n'est pas accessible pour les logiciels infirmiers, vous confirmez ?**

Réponse DGS : Nous interrogeons les services compétents sur ce point

- **Avons-nous un listing des associations sport santé ?**

Réponse ARS : Un annuaire des ressources sera disponible.

- **Une fois le bilan fait par le pharmacien ou une ide ou un médecin qui n'est pas le médecin traitant, le patient et le médecin font comment?**

Réponse DGS : Cf. réponse précédente le MT est averti par l'envoi du PPP et ce dernier est versé sur le DMP

- **Quel sera le suivi proposé à la suite du bilan?**

Réponse DGS : Il est possible de réaliser une consultation de suivi du PPP avec son médecin traitant à 3 mois

- **Quelle articulation avec ICOPE?**

Réponse DGS : une articulation existe pour les tranches d'âges 60-65 ans et 70-75 ans mais les 2 dispositifs sont différents. Mon Bilan Prévention présente une approche holistique de la santé qui

prend en compte BE mentale, lutte contre les violences sexuelles, violences psychologiques, dimension non présnetee dans ICOPE.

- **Peux-t-on prendre la décision d'être volontaire n'importe quand dans l'année 2024 ?**

Réponse DGS : Oui la participation au dispositif se fait sur la base du volontariat et l'inscription est possible à tout moment

- **Comment aller vers les classes défavorisées qui ne consultent pas ?**

Réponse DGS : Le dispositif fera l'objet d'une communication la plus large possible et des actions d'aller-vers afin de mobiliser les personnes éloignées du soin

- **Dans les Hauts de France, quel type de PS fait le + de bilan ?**

Réponse DGS : Le programme pilote se finit fin décembre, nous sommes donc en attente du rapport de synthèse sur ce programme pilote par l'ARS en lien avec la CNAM

Une équipe universitaire mène également des entretiens qualitatifs avec les professionnels de santé et les assurés.

- **Dans les Hautes de France, la rémunération est-elle la même?**

Réponse DGS : Oui tout à fait